

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17**

**Nombre d'administrateurs présents : 19**

**Nombre d'administrateurs représentés : 3**

**Administrateurs présents : 19**

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés : 3**

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

**Sophie GHIRON**, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Enfance-Jeunesse – Convention avec la commune de Gilly sur Isère pour la mise à disposition des locaux dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires du CIAS Arlysère – Période : 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

**Rapporteur : François GAUDIN**

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la politique « Enfance Jeunesse » et gère les structures d'accueil « périscolaires » et « extra scolaires » sur les territoires de de la Haute Combe de Savoie et la Basse Tarentaise.

Par délibération en date du 9 juin 2022, le Conseil d'Administration approuvait la convention de mise à disposition des locaux dans le cadre des activités extrascolaires du CIAS Arlysère – Période Vacances d'été 2022 et petites vacances 2022-2023 (sauf vacances de Noël) soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Aujourd'hui, le CIAS Arlysère souhaite mettre en place, à titre expérimental, un accueil les mercredis en période scolaire à compter du 22 février 2023.

Ainsi, il convient de mettre en place une nouvelle convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Gilly sur Isère qui couvrira les périodes suivantes :

- Les mercredis en période scolaire, de façon expérimentale, à compter du 22 février 2023
- Pendant les vacances scolaires 2022-2023 sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023
- Été 2023 (du 10 juillet 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023)

Les locaux du bâtiment périscolaire sont mis à disposition à titre gratuit du CIAS Arlysère. Le CIAS Arlysère remboursera les frais de chauffage et de fluides ainsi que les frais d'entretien des dits locaux sur la période de présence effective des enfants couverte par la présente convention du 6 février 2023 au 26 août 2023.

*Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022, les modalités de mise à disposition sont celles de la délibération du 9 juin 2022. Cette nouvelle convention est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Gilly sur Isère selon les modalités ci-dessus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.**

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

